

N° 2025_033

AFFAIRES GENERALES – Demande à la CCTVL le passage de la rue Gaston COUTE en voirie communautaire – Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mardi 25 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 10 mars 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 19
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE
Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les compétences de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) et notamment celle relative à « Création, aménagement et entretien de voirie » ;

Considérant les nombreuses dégradations de la rue communale Gaston COUTE située dans la zone d'activité « Les VARIGOINS » liées notamment aux travaux réalisés par les entreprises de cette dite zone ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

D'APPROUVER la demande du passage de la rue Gaston COUTE en voirie communautaire en vertu de la compétence de la CCTVL « Création, aménagement et entretien de voirie » ;

N° 2025_033

AFFAIRES GENERALES – Demande à la CCTVL le passage de la rue Gaston COUTE en voirie communautaire – Approbation et autorisation de signer

D'ADRESSER à la CCTVL la présente délibération pour traitement de la demande ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

17 MARS 2025



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

